



Let's Kids Move !

c/o MAURO NANINI | ROUTE DE NEUCHÂTEL 18 | CASE POSTALE 13 | 2088 CRESSIER

Let's Kids Move !

Cours « Coordination Football »

- Buts :** Travaux spécifiques sur la coordination liée à la pratique du foot.
Méthode Corver.
- Session :** **Mi-octobre 2021 – fin mars 2022**
- Début du cours :** **Mi-octobre 2021** (le planning définitif sera communiqué via le site Web).
- Leçons :** Groupe 1 : Mercredi, de 15h30 à 16h15
Groupe 2 : Vendredi, de 16h15 à 17h00
Au minimum, une dizaine de leçons seront proposées.
- Prix :** **CHF 50.- / enfant.**
A verser sur CCP 17-315417-5 (IBAN : CH75 0900 0000 1731 5417 5) avant le début du cours ou par Twint au 078 809 60 55
Inscription possible pour les deux groupes, selon les places disponibles. Réduction de 25% pour le 2^{ème} groupe
- Maximum :** Afin de proposer un travail efficace, ces cours acceptent un maximum de 8 participantes et participants.
- Site Web :** <http://www.nanini.ch/Let-s-Kids-Move/>



Bulletin d'inscription



Let's Kids Move !

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse complète :

E-Mail :

Natel :

Intérêt pour : Groupe 1 (ME) Groupe 2 (VE)

Vous pouvez cocher les 2 groupes, si les deux jours sont possibles.

Lieu et date :

J'accepte les conditions décrites ci-dessus, ainsi que les règles sur feuille en annexe.

Signature du représentant légal :

Conditions particulières

Généralités

Tous les participants doivent être assurés contre les accidents.

Places pour les cours

Pour chaque cours, le nombre de places est limité. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.

Finance de participation aux cours

Elle comprend la location de la salle, la mise à disposition du matériel et la rémunération des moniteurs.

Conditions de désistement

Après le délai d'inscription, les frais de cours sont facturés entièrement.

En cas de désistement ou d'absence pour cause de maladie ou d'accident avant le début du cours, nous remboursons la finance déjà payée qu'après réception d'un certificat médical, sous déduction de 20.- francs pour les frais de gestion.

Départ du cours

Tout cours entamé ne fera pas l'objet d'un remboursement en cas de départ volontaire de la personne.

En cas de départ pour cause de maladie ou d'accident durant le cours, nous remboursons la finance déjà payée qu'après réception d'un certificat médical, au prorata du cours déjà pris et sous déduction de 20.- francs pour les frais de gestion.

Annulation d'un cours

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter un cours dont le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint (6).

Les personnes inscrites sont avisées personnellement par e-mail ou par sms.

La finance de participation déjà payée est intégralement remboursée.

Attestation de formation

Une attestation est délivrée en fin de cours à chaque personne présente ayant suivi l'entièreté du cours et s'étant acquitté du montant de la finance d'inscription.